



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu tenue le 14 mars 2023

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par un ou des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

On pourra trouver la version officielle du procès-verbal de l'assemblée du mois précédent du conseil municipal ainsi que les enregistrements vidéo à l'adresse internet suivante :

<http://smsr.quebec/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/>

Les séances du conseil municipal sont désormais diffusées en direct. Les enregistrements des séances sont accessibles sur la même page que les procès-verbaux. Le lien pour regarder en direct la diffusion des assemblées du conseil est le suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/85851173672?pwd=NnVzWWNlVFFlNnEyTGdhdkV4b1pwQT09>

Les procès-verbaux des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL) se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 473 645 \$.
- 2 Rapports des activités des élu.e.s depuis la dernière assemblée du conseil :
 - 2.1 Le conseiller **Réal Déry** annonce que la SQ a été beaucoup plus présente sur nos route le mois dernier et, grâce à la surveillance par radar, a distribué une grande quantité de contraventions pour vitesse excessive.
 - 2.2 Le conseiller **John Bradley**
 - 2.2.1 Tient à remercier les Saint-Marcois qui ont participé aux deux rencontres d'information et de consultation à propos du projet de développement immobilier.
 - 2.2.2 Annonce que la Municipalité recevra une subvention pour l'aménagement du nouveau quai de mise à l'eau des embarcations.
 - 2.2.3 Précise que des modifications au nouvel ascenseur ont retardé l'achèvement des travaux.

2.3 Le conseiller **Maurice Rolland**

- 2.3.1 A participé aux assemblées d'information au sujet du projet de développement immobilier ainsi qu'à l'assemblée mensuelle du CCE.
- 2.3.2 S'est impliqué dans la préparation du règlement de démolition qui sera déposé aujourd'hui pour être adopté lors d'une assemblée prochaine.

2.4 La conseillère **Annie Houle**

- 2.4.1 Annonce que notre municipalité ne sera pas partie prenante au projet culturel Bac à Bac (voir : <https://www.mrcvr.ca/la-chasse-aux-oeuvres-est-ouverte-a-la-mrc-de-la-vallee-du-richelieu>) cette année parce que nous ne disposons pas des infrastructures nécessaires pour l'accueillir.
- 2.4.2 Par ailleurs, le projet de photos « Saint-Marc par Saint-Marc » suscite une bonne participation et nécessite l'apport de plus de photos de la part des Saint-Marcois.
- 2.4.3 Annonce que la Soirée des bénévoles 2023 aura lieu le 23 avril prochain et débutera par un spectacle « Jo Dassin » pour se terminer à la salle municipale.
- 2.4.4 Est satisfaite de l'évolution du projet « Anekdote » qui comporte déjà environ 45 extraits relatifs à notre municipalité.
- 2.4.5 Annonce que l'AGA de la SHSMSR aura lieu le lundi 20 mars.

2.5 Le conseiller **Alain Lavallée** tient à souligner l'excellent travail des premiers répondants qui ont récemment sauvé la vie d'un citoyen de la municipalité.

2.6 Le Maire **François Berthiaume** annonce que la Municipalité

- 2.6.1 Continue à exercer des pressions sur le MTQ pour l'installation d'un signal d'arrêt sur la Montée Verchères en prenant pour exemple celui installé à l'angle de la même Montée Verchères et du Chemin de la Beauce.
- 2.6.2 Continue aussi ses pressions sur le MTQ pour l'achèvement des travaux sur le petit tronçon de la route 223 à la sortie du village en direction de Beloeil.
- 2.6.3 La Municipalité a reçu une subvention de 45 000 \$ pour l'installation d'un tableau électronique multifonctionnel à un endroit stratégique du village.
- 2.6.4 Doit renégocier l'entente de partage de l'usine de traitement des eaux usées avec Saint-Charles-sur-Richelieu.

3 Les membres du CCE, lors de leur rencontre du 22 février dernier, ont défini leurs objectifs en 5 points pour l'année 2023 (voir le pv de cette assemblée ici : https://smsr.quebec/wp-content/uploads/2023/03/CCE_PV-2023-02-22.pdf).

4 Les conseillers

- 4.1 Procèdent à l'adoption des deux règlements (droit de préemption et démolition) annoncés lors de la dernière assemblée.
- 4.2 Déposent un avis de motion pour la présentation d'un règlement établissant les règles et le fonctionnement de la Bibliothèque Archambault-Trépanier, spécifiquement en ce qui concerne la gestion du prêt de jeux.

- 4.3 Déposent auprès de la CPTAQ une demande de dézonage d'une partie d'une terre agricole afin de pouvoir y aménager un accès au futur développement immobilier à partir de la route 223.
- 5 Les conseillers adoptent une résolution assurant la Municipalité et l'École des Trois-Temps de pouvoir utiliser mutuellement leurs locaux lors de situations d'urgence affectant l'une ou l'autre des deux instances.
- 6 La Municipalité signe un protocole d'entente de collaboration avec celles de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis et le CISSS de la Montérégie-Est afin d'être en mesure d'offrir les services requis par les citoyennes et les citoyens affectés par une problématique d'insalubrité dans leurs milieux et de leur éviter l'éviction. (Note du rapporteur : ce protocole d'entente et sa raison d'être mériteront d'être mieux explicités et expliqués lors d'une prochaine rencontre du conseil municipal, car aucune explication n'a été donnée lors de son adoption.)
- 7 Les membres du conseil mandatent Mme Patricia St-Laurent, directrice des loisirs, pour participer au « Rendez-vous québécois du loisir rural » qui aura lieu les 3 et 4 mai prochains à Lac-Mégantic.
- 8 QUESTIONS CITOYENNES
- 8.1 Un citoyen vient déplorer devant les membres du conseil l'absurdité du montant à payer lors de l'inspection des systèmes de filtration des eaux usées dans les zones rurales ainsi que les coûts de leur entretien périodique. À ce sujet, une demande avait déjà été faite de former les inspecteurs municipaux afin de les qualifier pour effectuer ces inspections mais en fin de compte les coûts étaient sensiblement les mêmes. (20 minutes)
- 8.2 Un autre citoyen, à force de demandes insistantes, obtient des membres du conseil la position personnelle de chacun à propos des propositions des promoteurs du développement immobilier. Chacun se prononce pour un développement en autant qu'il respecte les exigences de la Municipalité. Un seul d'entre eux refuse explicitement les propositions des promoteurs. Les membres du conseil confieront à une firme externe la préparation d'un sondage visant à recueillir les opinions de plus de citoyens (que les quelque 80 qui ont répondu à la consultation consécutive aux assemblées d'information) afin de retravailler le projet. En interprétant les propos des conseillers, on peut conclure que le conseil municipal désire manifester aux promoteurs qu'il est fortement appuyé par la population dans ses exigences face à eux.
- 8.3 Une citoyenne déplore le passage fréquent de gros transporteurs sur la route 223. Le conseiller responsable de la sécurité publique l'assure qu'il est conscient du problème et qu'il s'en occupera au besoin. Cependant, plusieurs de ces gros transporteurs ont le droit de transiter par la 223 puisqu'ils ont des livraisons à faire dans des municipalités qui la jouxtent.
- 8.4 Questionné à propos de l'ouverture prochaine du Bistro (propriété de sa conjointe et de lui-même), le maire garantit l'indépendance totale de l'entreprise face à la Municipalité. Il veut en faire un lieu de détente et de plaisir et assure avoir l'intention d'en exclure toute dimension ou discussion politique.

Liste des sigles utilisés :

ADMQ :	Association des directeurs municipaux du Québec
AIBR :	Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
ARTM :	Autorité régionale de transport métropolitain
CABVR :	Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu
CCE :	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCL :	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
CLD :	Centre local de développement (organisme régional)
COMBEQ :	Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec
COVABAR :	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CRE :	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
GES :	Gaz à effet de serre
GIEC :	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
MADA :	Municipalité amie des aînés
MAMH :	Ministère des Affaires municipales et de l'habitation
MDJ :	Maison des jeunes « La Traversée »
MTQ :	Ministère du transport du Québec
OBNL (ou OSBL) :	Organismes à but non lucratif
PMAD :	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PRIMADA :	Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînés
SEMECS :	Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (Usine de biométhanisation des résidus organiques)
SHSMSR :	Société d'horticulture de Saint-Marc-sur-Richelieu
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
PIIA :	Plan d'intégration et d'implantation architecturale
TECQ :	Taxe sur l'essence et contribution du Québec